



Rapport N° 21

26 juin 2012

relatif au postulat 2085.11 Parisima Vez – Education civique à l'école

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport faisant suite au postulat de la Députée Parisima Vez concernant l'éducation à la citoyenneté à l'école.

Le rapport comporte les chapitres suivants:

1. Introduction	1
2. L'éducation à la citoyenneté: cadre conceptuel et objectifs pédagogiques	2
2.1. Les finalités, les enjeux	2
2.2. Un enseignement transversal et interdisciplinaire	2
3. La scolarité obligatoire de langue française	2
3.1. La place de l'éducation à la citoyenneté dans le Plan d'Etudes Romand (PER)	3
3.2. Ecole primaire	4
3.2.1. L'avant PER	4
3.2.2. Mise en œuvre des éléments de citoyenneté inscrits dans le PER	5
3.3. Cycle d'orientation	6
4. La scolarité obligatoire de langue allemande	8
4.1. Ecole primaire	8
4.2. Cycle d'orientation	8
5. L'enseignement secondaire du deuxième degré	9
6. La formation professionnelle	10
7. Conclusion	11

1. Introduction

Par un postulat déposé et développé le 1^{er} février 2011, la députée Parisima Vez, invite le Conseil d'Etat à présenter un rapport sur la situation actuelle de l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté aux niveaux primaire, secondaire I et secondaire II. Dans sa réponse du 5 juillet 2011, le Conseil d'Etat estime qu'un rapport sur la question serait utile. Le 9 septembre 2011, le Grand Conseil a voté la prise en considération du postulat.

Ce rapport a pour objectif de présenter un état des lieux de l'éducation à la citoyenneté dans les écoles fribourgeoises du

primaire, du secondaire I et II. Il s'attachera à mettre en évidence les forces et les faiblesses constatées et émettra des propositions pour que cet enseignement soit d'une part renforcé et d'autre part dispensé à toutes et tous de manière uniforme.

Ce rapport va s'atteler, dans un premier temps, à clarifier la notion d'éducation à la citoyenneté. Cette étape s'avère d'autant plus nécessaire que le concept a connu dernièrement une évolution conséquente. L'abandon du terme *instruction civique* au profit d'*éducation à la citoyenneté* en témoigne: l'enseignement de la citoyenneté ne se conçoit plus seulement en termes de connaissances politiques et institutionnelles mais s'appréhende aujourd'hui dans un sens beaucoup

plus large que ce rapport va tenter d'éclairer. Il indiquera la manière dont l'école actuelle intègre cette orientation récente qui redonne une place importante à l'éducation à la citoyenneté.

2. L'éducation à la citoyenneté: cadre conceptuel et objectifs pédagogiques

En 2000, l'Institut de pédagogie de l'Université de Fribourg, mandaté par la CDIP (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique) pour dresser un état des lieux de l'éducation à la citoyenneté en Suisse, devait parvenir à la conclusion que cet enseignement était négligé dans la plupart des écoles. Traitée en parent pauvre, l'éducation à la citoyenneté souffrait de ne pas trouver la place qu'elle mérite au sein de la mission générale de l'école publique. Toutefois, depuis cette date, une prise de conscience a eu lieu et du chemin a été parcouru pour rectifier le tir. Une réflexion s'est engagée dans les milieux scientifiques et un cadre conceptuel nouveau a vu le jour.

2.1. Les finalités, les enjeux

L'éducation à la citoyenneté prépare les jeunes à participer de manière active, éclairée et responsable à la vie démocratique. La Fondation Education et Développement, centre de compétence national sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, la définit en ces termes: «L'éducation à la citoyenneté doit permettre à chacune et chacun de devenir acteur de la société. Or, il n'y a pas d'acteur qui n'ait une place, un rôle, des droits reconnus et des responsabilités». Jouer un rôle dans la société et assumer des responsabilités impliquent la capacité de comprendre les enjeux de société. Il s'agit d'opérer des choix en ayant conscience que les décisions et les actes que l'on pose ont un impact à la fois sur son propre destin mais aussi sur celui de la collectivité. L'éducation à la citoyenneté encourage une citoyenneté en actes. Elle tente d'éveiller l'intérêt pour l'engagement dans la vie politique, économique et sociale en montrant que tout individu a un rôle et une responsabilité à jouer dans le développement de la société.

2.2. Un enseignement transversal et interdisciplinaire

L'éducation à la citoyenneté se compose de trois dimensions faisant appel à des compétences spécifiques:

1. Les enjeux de société

La compréhension partielle des systèmes complexes dans lesquels s'inscrivent les questions de société qui font débat impliquent l'acquisition de compétences

conceptuelles et cognitives. Ces compétences permettent de se positionner face à ces enjeux et d'imaginer des solutions.

2. Les institutions

Tout citoyen devrait connaître le fonctionnement des institutions aux niveaux local, national et international ainsi que les droits et les responsabilités définis dans ces cadres institutionnels.

3. Vivre ensemble et exercice de la démocratie

Les connaissances ne suffisent pas à former des citoyens participatifs. Encore faut-il vouloir s'engager et avoir les capacités pour le faire. L'éducation à la citoyenneté comprend dès lors un volet pratique important qui s'acquiert par l'exercice de pratiques citoyennes, notamment par l'art du débat démocratique, la gestion des relations interpersonnelles et des conflits, l'élaboration de projets collectifs, etc.

Les trois dimensions développées ci-dessus témoignent des hautes exigences placées dans cet enseignement. L'apprentissage de la citoyenneté a la particularité de se décliner non seulement en termes de connaissances mais également en termes de savoir-faire et de savoir-être. Par définition enseignement interdisciplinaire, l'éducation à la citoyenneté dépasse le cadre d'une seule matière. De nombreuses disciplines, à l'instar de l'histoire, du français, de la géographie, etc. contribuent à la réalisation des objectifs qui lui sont assignés. L'éducation à la citoyenneté se conçoit dès lors comme un enseignement transversal qui parcourt tout le projet de formation des élèves.

3. La scolarité obligatoire de langue française

La scolarité obligatoire connaît une période de mutations liée à l'introduction du Plan d'études romand (PER) dans les classes. Le PER répond à la volonté d'harmonisation des programmes de l'école publique stipulée dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Accord HarmoS). Le PER décline les objectifs d'enseignement dans une perspective globale et cohérente et définit les attentes fondamentales de fin de cycle. La période actuelle est celle d'une transition marquée par une introduction du PER par étapes selon les degrés de formation et les disciplines. Cela signifie que, jusqu'à la mise en œuvre complète du PER en 2014/15, il sera difficile de distinguer clairement un avant et un après PER, les deux phases étant fortement imbriquées. Dans ce contexte, la situation actuelle est encore teintée par ce qui se pratiquait auparavant tout en ayant déjà un pied dans le PER.

3.1. La place de l'éducation à la citoyenneté dans le Plan d'Etudes Romand (PER)

Le PER couvre l'ensemble de la scolarité obligatoire et décrit les tâches d'instruction et d'éducation que l'école publique doit assurer en les déclinant dans le cadre des domaines et disciplines communs à l'ensemble des cantons de Suisse romande. La version définitive du PER a été adoptée par la CIIP le 27 mai 2010. Son introduction progressive dans les classes romandes a commencé en août 2011 et se prolongera jusqu'en 2014/15.

Le PER traduit un projet de formation poursuivant une finalité citoyenne et intellectuelle dans une perspective d'éducation en vue du développement durable. Les enfants sont amenés à développer leur esprit critique par la capa-

cité à penser et à comprendre la complexité du monde dans ses dimensions sociales, économiques, environnementales, scientifiques, éthiques et civiques. Ils sont également amenés à se doter de comportements, de compétences et de connaissances qui leur permettront de prendre des décisions éclairées pour eux-mêmes et les autres, aujourd'hui et à l'avenir, et de traduire ces décisions en actes.

L'éducation à la citoyenneté est conçue au regard de trois pôles en interaction (proches des dimensions citées au point 2.2): **Citoyenneté et institutions**, **Pratique citoyenne à l'école**, **Citoyenneté et enjeux de société**. L'importance relative des trois pôles et leurs interactions évoluent au cours de la scolarité en rapport avec l'âge des élèves et des apprentissages antérieurs.

Citoyenneté et institutions	Pratique citoyenne à l'école	Citoyenneté et enjeux de société
Il s'agit de permettre à l'élève d'acquérir un certain nombre de connaissances qui doivent l'amener à comprendre l'organisation de la société et de ses institutions, sur les plans tant local, cantonal, national qu'international, afin de pouvoir s'y engager en connaissant ses droits et ses devoirs.	Il s'agit de permettre à l'élève de s'impliquer de manière citoyenne dans l'école, notamment à travers des structures participatives (conseil de classe, conseil d'école) ainsi qu'à travers l'organisation et la participation à différentes actions citoyennes (travaux d'intérêt public,...).	Il s'agit de permettre à l'élève de prendre conscience que la responsabilité citoyenne s'étend de l'environnement proche au monde entier.
Dans le PER, le pôle Citoyenneté et institutions est décliné dans l'axe <i>Relation Homme-société</i> du domaine <i>Sciences humaines et sociales (SHS)</i> .	Le pôle <i>Pratique citoyenne à l'école</i> relève de la thématique <i>Vivre ensemble et Exercice de la démocratie de Formation générale</i> et de l'axe <i>Relation Homme-société</i> de SHS.	Le pôle <i>Citoyenneté et enjeux de société</i> est pris en charge par la thématique <i>Interdépendances (sociales, économiques, environnementales)</i> de <i>Formation générale</i> , en lien fort avec les domaines des <i>Sciences humaines et sociales</i> et des <i>Mathématiques et Sciences de la nature</i> .

Le **cycle 1** (école infantine, 1^{re}, 2^e primaire) est caractérisé par un important travail de socialisation de l'enfant au contexte scolaire qui est constitutif d'une **Pratique citoyenne à l'école** posant les premiers jalons de l'apprentissage de la citoyenneté. L'apprentissage commence par le savoir-vivre et interagir avec des pairs ainsi que la connaissance et le respect des règles de vie en communauté. Les deux autres pôles sont absents à ce stade; toutefois, des problématiques en lien avec le pôle **Citoyenneté et enjeux de société** peuvent déjà être abordées avec les élèves.

Au cours du **cycle 2** (3^e, 4^e, 5^e, 6^e primaire), le pôle **Pratique citoyenne à l'école** reste prépondérant mais le pôle **Citoyenneté et enjeux de société** prend de l'importance. Le pôle **Citoyenneté et institutions** vise des apprentissages s'appuyant en priorité sur les événements politiques au niveau local ou communal.

Au **cycle 3** (CO), l'importance des trois pôles est plus équilibrée. C'est à ce stade que le pôle **Citoyenneté et institutions** prend toute son envergure.

Dans cette perspective, l'éducation à la citoyenneté trouve une place importante en traversant tout le projet de formation de l'élève. La citoyenneté est considérée par le PER dans son acception la plus large, elle articule des connaissances associées à une pratique citoyenne effective dans le cadre des cours, de la classe et de l'établissement.

Les objectifs poursuivis par l'éducation à la citoyenneté se retrouvent de manière transversale tout au long du cursus de l'élève, toutefois, ils se répartissent majoritairement dans les domaines disciplinaires des **sciences humaines et sociales** (Géographie, Histoire, Citoyenneté) et de la **formation générale** (composée de cinq thématiques transversales: Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication; Santé et bien-être; Choix et projets personnels;

Vivre ensemble et démocratie; Interdépendances sociales, économiques, environnementales).

3.2. École primaire

3.2.1. L'avant PER

Avant l'arrivée du PER, il n'existait pas de programme ou recommandations au sujet de l'éducation à la citoyenneté. Cela ne signifie pas pour autant que rien n'était fait dans ce domaine. Les premières années d'école se caractérisent par un important travail de socialisation au contexte scolaire passant par l'apprentissage des règles de vie en communauté et le développement de compétences sociales. Dans ce domaine, l'école primaire a toujours été active et a donc toujours contribué au volet intitulé dans le PER *Pratique citoyenne à l'école*.

Conseil de classe

Depuis une dizaine d'années, la pratique du conseil de classe s'est propagée avec la diffusion du concept d'école participative véhiculée notamment au travers de cours de formation. Le conseil de classe est un temps réservé à la réunion des élèves pour discuter de tout ce qui a trait à la vie de la classe. Les sujets abordés sont divers et mis à l'ordre du jour par les élèves eux-mêmes par l'intermédiaire des cahiers du conseil dans lesquels ils peuvent inscrire leurs suggestions. Il peut s'agir d'un conflit entre deux enfants, de problèmes de discipline, d'un projet, des contenus de l'enseignement, etc. Les élèves apprennent à exprimer leur avis, à rechercher le consensus et à proposer des solutions aux problèmes. Ils développent ainsi leurs compétences sociales dans un environnement qui les familiarise aux principes de la démocratie. Cet outil conduit les élèves à prendre des décisions et leur enseigne par la même occasion le sens des responsabilités.

Certaines écoles ont élargi le conseil de classe à l'échelle de l'établissement scolaire, à l'instar de l'école primaire de la Léchère à Bulle qui possède un «Petit Parlement». Il y a 5 ans, l'établissement a décidé de créer un organe supérieur aux conseils de classe. Le Petit Parlement réunit, depuis lors, les délégué-e-s de classe (23 représentant-e-s de l'école enfantine à la 6P) toutes les 2-3 semaines pour discuter des sujets apportés par ces derniers. Les représentant-e-s sont nommés par leurs camarades de classe pour une durée d'un an, ils nomment également un-e président-e, un-e adjoint-e et un-e lecteur-trice de procès-verbal. Le responsable d'établissement prend le PV qui sera lu à tous les élèves de l'école le lundi qui suit la réunion du Petit Parlement. L'expérience de l'école de la Léchère est un succès depuis 5 ans. Cet établissement a poussé les enjeux du conseil de classe au plus haut niveau

jusqu'à prendre la forme d'une véritable institution politique qui donne aux élèves la possibilité de participer à l'organisation de la vie scolaire. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il s'agit là d'une initiative peu répandue. Le conseil de classe reste une pratique plus fréquemment adoptée.

Memento à l'intention des parents, des enfants et des adolescents

Depuis 2005, une brochure intitulée «Memento à l'intention des parents, des enfants et des adolescents» est distribuée aux élèves de 4^e année primaire. Elle vise à donner des repères aux élèves par l'explicitation de quelques droits et devoirs à respecter dans le cadre de l'école et de l'espace public. La brochure aborde brièvement les dispositions légales en matière de stupéfiants (alcool, tabac, et autres drogues), d'infractions et de violence. Elle met également un accent sur la sensibilisation aux conséquences de l'abus de drogues. Elle rappelle les règles de vie à respecter dans les transports publics et sur la voix publique. Les différentes thématiques sont travaillées et approfondies avec l'enseignant-e au moyen de fiches pédagogiques qui accompagnent la brochure. Elles offrent notamment la possibilité d'aborder plus en détails les droits et devoirs des enfants (limites à la maison, limites à l'école, convention relative aux droits de l'enfant, tolérance). Conçue comme un trait d'union entre l'école, les enfants et les parents en faveur de leur mission éducative et civique commune, la brochure est traduite en 7 langues.

Programme Vers le pacifique (label Unesco)

Ce programme québécois de développement des compétences relationnelles et sociales a été adopté par un peu plus d'une douzaine d'établissements. Il se présente sous la forme d'exposés théoriques, d'exercices pratiques, de jeux de rôles et de mises en situation. Ces ateliers développent chez les enfants des habiletés sociales leur permettant d'établir des relations interpersonnelles pacifiques et les forme à une démarche de résolution des conflits. L'enfant apprend à bien communiquer et écouter, à mieux gérer ses sentiments, à travailler au sein d'un groupe et trouver des solutions à ses problèmes. L'établissement d'un climat scolaire pacifié s'opère à travers une approche positive des conflits basée sur des échanges verbaux constructifs.

En conclusion, les années passées ont vu se développer une éducation tournée vers la participation et la responsabilisation. La transmission de compétences sociales s'articule autour de la compréhension du bien-fondé des règles collectives. Certains projets y incluent une dose de démocratie en invitant les élèves à s'impliquer dans leur élaboration. A

l'Institut St-Joseph par exemple, les règles de vie sont définies avec les élèves; chaque année, tous les membres de l'école s'engagent à les respecter par la signature du drapeau de l'école.

Ainsi, l'école primaire aborde le caractère éminemment relationnel de l'éducation à la citoyenneté. La socialisation scolaire prépare en effet à la vie en groupe, à la parole et à l'écoute. Le PER ne constitue dès lors pas une rupture mais un prolongement de ce qui se faisait déjà, en le formalisant et le renforçant davantage.

3.2.2. Mise en œuvre des éléments de citoyenneté inscrits dans le PER

L'introduction du PER dans les classes du primaire est synonyme de travaux d'adaptation pour le corps enseignant qui est pour l'instant essentiellement occupé par les disciplines fondamentales tels le français, les mathématiques et les langues. La mise en œuvre du PER a lieu progressivement et connaît une introduction différée selon les degrés (en 2011/12 l'introduction du PER concerne les classes enfantines, les 3P et les élèves en première du CO). L'éducation à la citoyenneté n'est toutefois pas en reste, elle acquiert une formalisation inédite à travers la formation générale et le domaine des sciences humaines et sociales. Elle se voit également progressivement renforcée par de nouveaux moyens pédagogiques destinés à accompagner le changement.

Formation générale

Au sein de la formation générale, sont fixés des apprentissages à favoriser, des attitudes et des comportements qui doivent être donnés de vivre aux élèves. Les cinq thématiques qu'elle contient (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication; Santé et bien-être; Choix et projets personnels; Vivre ensemble et démocratie; Interdépendances sociales, économiques, environnementales) favorisent la connaissance de soi et d'autrui et cherchent à développer une attitude responsable et citoyenne. La formation générale ne bénéficie pas du même statut que le français, les mathématiques ou les langues dans le sens où chaque thématique ne dispose pas d'une heure propre dans les grilles horaires. C'est en effet au corps enseignant de faire en sorte d'intégrer dans ses cours les objectifs principaux de la formation générale.

Pour assurer la mise en œuvre de la formation générale, l'Education Générale (L'Education Générale est une structure de coordination et de soutien des enseignant-e-s dans la partie éducative de leur mandat) a conçu des fiches didactiques à l'intention du corps enseignant afin de lui donner des pistes sur la manière d'intégrer ces apprentissages dans

les cours. Ces outils de planification rappellent les attentes du PER pour chaque thématique et suggèrent des propositions d'activités, accompagnées des ressources pour les mener à bien. A titre d'exemple, les enseignant-e-s peuvent trouver toutes les informations dont ils ont besoin pour mettre en place un conseil de classe.

La mise en œuvre de la formation générale au niveau du primaire est prévue en trois phases (information, formation, mise en œuvre). L'école enfantine et les 3P atteindront la phase de mise en œuvre début 2012. Une équipe de cinq personnes est mise à la disposition du corps enseignant qui en fait la demande pour le conseiller dans cette étape. Les 1-2P et 5-6P auront atteint la phase deux dans le courant de l'année scolaire. La phase de mise en œuvre aura lieu lors de la rentrée 2012. Pour les 5-6 P, celle-ci aura lieu en 2013.

Le PER vient non seulement formaliser ce qui se pratiquait auparavant mais exige désormais des enseignant-e-s qui n'auraient pas encore pris ce chemin à le faire. Le PER impose une transparence nouvelle permettant de veiller à ce que les intentions qu'il véhicule soient réellement inscrites dans la réalité de l'enseignement. Contrairement à aujourd'hui, il sera possible à l'avenir, de savoir ce qui se fait dans toutes les classes. En effet, le corps enseignant devra tenir à jour ses outils de planification. Cela permettra également d'éviter les redondances dans les activités mises en place d'une classe et d'un-e enseignant-e à l'autre et ainsi de pouvoir développer un projet de formation à l'éducation citoyenne plus cohérent.

Sciences humaines et sociales (SHS)

Le domaine SHS comprend l'histoire, la géographie et la citoyenneté. Au primaire, il n'est pas prévu que la citoyenneté fasse l'objet d'un cours propre. Toutefois, des recommandations ont été émises à l'intention du corps enseignant pour qu'il intègre les éléments de citoyenneté dans les cours en s'appuyant dans la mesure du possible sur des thèmes liés à l'actualité. En outre, des groupes de travail s'attèlent en ce moment-même à l'élaboration de moyens didactiques de géographie. Conformément à la volonté du PER, des éléments de citoyenneté seront intégrés dans ces projets.

Au niveau du canton (sous l'égide du SEnOF et DOA), une collection bilingue de six fascicules destinée à tous les élèves du canton (4P pour la partie romande et 3-4-5P pour la partie alémanique) est en cours d'élaboration. Il y sera question du canton de Fribourg et de l'identité fribourgeoise. Le volet institutionnel sera également abordé (découpage territorial, rôle des communes et des districts, les différents pouvoirs).

Philosophie à l'école

Depuis peu, la philosophie a fait son entrée à l'école primaire. Une offre de formation continue est désormais accessible aux enseignant-e-s romands de l'école obligatoire qui voudraient intégrer dans leurs cours la pratique de la réflexion philosophique adaptée aux enfants. La philosophie pour enfants a été conçue comme un outil pédagogique visant la réalisation d'un certain nombre d'objectifs inscrits dans le PER. Actuellement, deux établissements du primaire (Courtion, Auge-Neuveville) débutent un programme de philosophie pour enfant et plusieurs enseignant-e-s l'intègrent dans leur pratique avec plus ou moins de fréquence. Vuisternens-devant-Romont l'a intégré dans un demi-projet il y a deux ans. En outre, tous les étudiant-e-s de formation initiale de la HEP Fribourg reçoivent une formation de base en philosophie pour enfants.

En conclusion, le PER est une chance pour l'éducation à la citoyenneté, lui donnant l'occasion de devenir plus visible dans le projet de formation de l'élève. Les éléments de citoyenneté sont désormais formalisés et renforcés. Ce développement engage également l'élaboration de nouveaux moyens pédagogiques pour accompagner ces changements. Enfin, l'école primaire est avant tout le lieu où sont bâties les fondations de l'éducation à la citoyenneté.

3.3. Cycle d'orientation

C'est au niveau des cycles d'orientation que l'éducation à la citoyenneté trouve une place à part entière dans les grilles horaires. Une heure d'éducation à la citoyenneté est en effet actuellement dispensée à la plupart des élèves de troisième année et le sera à tous prochainement. L'enseignement aborde la dimension institutionnelle et politique du concept. En 2005, le terme *éducation civique* est abandonné au profit de l'appellation *éducation à la citoyenneté*. Et en 2007, le cours est remanié en vue d'intégrer la vision élargie du concept d'éducation à la citoyenneté. Un outil didactique est réalisé à l'intention des enseignant-e-s chargés de l'enseignement de cette matière. Pour chaque thématique, des ressources sont mises à disposition: nombreux sites internet, documents prêts à l'emploi sous forme de fiches d'exercices et propositions d'activité.

L'éducation à la citoyenneté s'organise en trois dimensions et quatre échelles (communal, cantonal, fédéral et mondial):

1. **La dimension politique de la citoyenneté (14h):** les régimes et les systèmes politiques, l'Etat suisse et ses institutions politiques et judiciaires, l'ONU.

2. **La dimension socio-économique de la citoyenneté (8h):** la fiscalité, le droit du travail, la solidarité, l'Europe.

3. **La dimension socioculturelle de la citoyenneté (10h):** les droits humains, les autres et moi, la citoyenneté écologique, les ONG.

Les enseignant-e-s ont pour recommandation que les thèmes soient abordés en lien avec l'actualité le plus souvent possible. Il est à noter que certains éléments de ce cours sont repris dans l'enseignement de l'histoire qui aborde périodiquement des éléments d'histoire suisse dont la naissance de l'Etat fédéral qui se prolonge naturellement sur l'organisation politique de la Suisse actuelle.

Dans le cadre de la formation générale, deux demi-journées de formation sont prévues dans le courant de l'année 2012. Ces formations ont pour but de faire connaître au corps enseignant et aux établissements scolaires les ressources qui existent en faveur de l'encouragement de la pratique du débat et de l'argumentation dans les classes. Il est prévu ainsi d'exposer le projet soutenu par la Fondation dialogue *La jeunesse débat* ainsi que les possibilités d'intégrer la philosophie dans les cours (la philosophie pour enfants et adolescents développée précédemment).

La jeunesse débat consiste à organiser une journée de débat dans un établissement. Les élèves développent dans un premier temps des argumentaires pour chaque position et se confrontent ensuite dans une joute orale. Les élèves peuvent également participer au championnat dont la finale suisse a lieu tous les deux ans. Elle est précédée d'épreuves éliminatoires organisées de manière décentralisée par les écoles, groupes de jeunes, organisations ou entreprises intéressés. Depuis le lancement du projet en 2006, plus de 25 000 jeunes ont participé à *La jeunesse débat*. Dans plusieurs écoles, le corps enseignant ou la direction ont choisi d'utiliser *La jeunesse débat* comme un moyen régulier d'enseignement. Parfois, le projet fait intégralement partie de la vie de l'école, sous la forme de «clubs de débats» par exemple.

En dehors des cours, des actions sont menées ponctuellement dans certains CO, dans le cadre des cours de citoyenneté mais aussi par des enseignant-e-s d'autres disciplines ou dans le cadre général de l'établissement. Certains invitent des intervenant-e-s externes comme un-e secrétaire communal-e ou un-e préfet-e ou organise des votations factices comme cela se fait régulièrement au CO de Jolimont. L'éducation à la citoyenneté se manifeste à des degrés divers à travers les

projets collectifs et les activités culturelles et sportives mis en place par les établissements.

Conseils d'école aux CO de Bulle et Marly

Depuis 2005, le CO de Bulle possède un conseil d'école, composé de deux organes: l'Assemblée Générale des délégué-e-s de classe et le Comité qui réunit neuf délégué-e-s élus au système proportionnel par tous les élèves de l'établissement. Une semaine par année, les élèves vivent au rythme d'une campagne électorale où les candidat-e-s à l'élection présentent leurs idées et propositions. Le comité est l'organe exécutif chargé de mettre en œuvre les propositions de l'Assemblée Générale des délégué-e-s de classe. Depuis sa création, le Conseil d'école a participé activement à plusieurs projets. Un bal a été institué pour les élèves de 3^e année afin de marquer la fin de la scolarité obligatoire. De nombreuses actions ont été mises sur pied dans le but d'améliorer le climat scolaire à travers notamment une exposition sur la diversité culturelle et l'organisation d'une récréation multiculturelle destinée à faire connaître aux élèves des plats originaires des pays représentés au sein de l'école. A travers leur participation, ils apprennent à organiser des projets, à en débattre en public tout en découvrant quelques outils démocratiques.

Le CO de Marly possède lui aussi un conseil d'école. Au mois de septembre, chaque classe élit son ou sa délégué-e de classe (et un-e remplaçant-e) qui doit venir aux réunions du conseil des élèves qui ont lieu une à deux fois par mois sur le temps de midi ou parfois durant la récréation. Les délégué-e-s doivent ensuite informer leurs camarades de classe sur ce qui a été fait à chaque réunion. Les propositions n'ont pas tardé à fuser. Après avoir récolté des idées dans leur classe, les délégué-e-s ont dressé une liste de projets. Ils prévoient, entre autres, d'organiser une soirée des talents, faire baisser le prix des récréations et organiser un goûter de Noël. Les délégué-e-s ont dû rédiger des lettres dans lesquelles ils ont appris à argumenter en faveur de leurs idées.

Simulation de vote au CO de Jolimont

Le CO de Jolimont organise, de temps à autre, des votations au sein de l'école en parallèles de celles occupant la scène politique. Tous les élèves participent à une préparation préalable avec leurs maîtres-esses avant de passer au vote. Du matériel de vote est distribué et une urne est mise à disposition par une commune voisine. Il est prévu que dès la rentrée prochaine les élèves votent chaque année sur au moins un sujet présenté au peuple suisse.

Projets divers

Les établissements scolaires ainsi que les classes initient de nombreux projets développant différentes aptitudes, compétences et connaissances. Projets collectifs, ils exigent des élèves participation et coopération. Ces projets ont aussi la particularité de confronter les élèves à des problématiques de société actuelles. Deux types d'activités se retrouvent fréquemment dans les établissements secondaires: les expériences en lien avec l'actualité et les médias et les projets de coopération au développement avec des pays du sud.

Le CO de Domdidier a mis sur pied une expérience radiophonique aussi inédite qu'ambitieuse. Les émissions de radio sont réalisées par les élèves et le corps enseignant lors du cours à option RadioCOD et durant la semaine sportive et culturelle. Ils ont à disposition un matériel aussi vrai que nature leur permettant de développer leurs émissions dans les mêmes conditions que des professionnels. Cette expérience radiophonique permet aux élèves de développer la maîtrise écrite et orale de la langue tout comme la collaboration au sein d'un groupe dans lequel chacun-e intervient selon ses compétences et ses capacités. La RadioCOD est aussi un canal d'information du CO de Domdidier et permet d'apporter un éclairage original à la vie de l'école. Ce projet bénéficie du soutien d'une marraine ou d'un parrain (Jean-Marc Richard 2009/10, Jean-Charles Simon 2010/11, Camille Tissot 2011/12) qui rend une visite annuelle aux élèves qui suivent le cours. A cette occasion, ils en profitent pour faire une interview de leur prestigieux-se invité-e et recueillent les conseils de ce dernier ou cette dernière. Dans le même sens, certains CO permettent aux élèves de se transformer en journalistes lors des semaines thématiques. L'équipe journalistique fait des reportages des différents événements et activités se déroulant dans leur école lors de cette semaine particulière.

Au CO d'Estavayer, un voyage au Sénégal est organisé tous les trois ans. Pendant cet intervalle de temps, diverses activités sont organisées: correspondances avec des jeunes, activité de recherche de fonds avec la participation de tous les élèves, etc. Le CO de Marly a établi un partenariat avec un lycée de la ville de Banfora au Burkina Faso. Après un voyage organisé en 2010, des actions ont continué à se développer en faveur de ce partenariat: l'organisation d'un Noël solidaire au sein de l'école, et une année plus tard un container est parti de Suisse en direction de Banfora.

Cet état de situation de la scolarité obligatoire francophone a permis de constater que les écoles vivaient une période de changements. Dans le domaine de l'éducation à la citoyen-

neté, le PER n'intervient pas comme une rupture mais bien comme un prolongement de ce qui se pratiquait avant son introduction. L'enseignement de la citoyenneté gagne toutefois avec le PER une formalisation inconnue auparavant. En effet, les objectifs poursuivis par cet enseignement sont désormais formellement inscrits dans le projet de formation de l'élève et tiennent compte de toutes ses facettes. Enfin, l'inventaire des pratiques exigé dans ce nouveau contexte permettra à l'avenir de mieux suivre l'évolution de l'éducation à la citoyenneté dans les classes.

4. La scolarité obligatoire de langue allemande

Les établissements scolaires de langue allemande ne connaissent pas les mêmes évolutions qui caractérisent les écoles francophones du canton. L'équivalent en allemand du PER, le *Lehrplan 21* est encore en cours d'élaboration. Il devrait être introduit à partir de 2014. La présentation de la situation de l'éducation à la citoyenneté s'en trouve par conséquent simplifiée.

4.1. Ecole primaire

Il paraît évident que dans les classes germanophones du primaire l'accent soit également mis sur le pôle **Pratique citoyenne à l'école**. Le déploiement de structures participatives à l'image du conseil de classe concerne aussi la partie germanophone du canton. A l'instar de l'école de la Léchère à Bulle et son Petit Parlement, l'école primaire de Flamatt a un conseil d'établissement depuis 1999 déjà, intitulé Just Community. Dans le sens d'une école participative et tournée vers les questions de société, il faut citer le projet d'envergure «*Zeitung in der Schule*» qui a permis à 728 élèves (40 classes) d'expérimenter le métier de journaliste pendant douze semaines. Ce projet est le résultat d'une fructueuse collaboration entre les écoles, des entreprises privées et le quotidien *Freiburger Nachrichten*. Pendant ces douze semaines, les lecteurs du journal ont pu lire un article réalisé chaque jour par une classe différente. Ce projet a aussi permis aux enfants de se confronter aux thèmes de l'actualité puisqu'une période de temps a été quotidiennement dédiée à la lecture du journal. L'expérience 2011, qui a été un succès, sera reconduite pour une quatrième édition dans deux ans.

Il est intéressant de signaler que des éléments de citoyenneté appartenant au pôle **Citoyenneté et institutions** apparaissent au primaire dans le cadre des cours d'histoire. Depuis 2007, les objectifs de cette discipline se concentrent, de la 4^e à la 6^e primaire, sur l'histoire fribourgeoise de l'époque romaine jusqu'à nos jours. En dernière année, les élèves traitent de la

naissance de la Suisse moderne. Ils bénéficient dans ce cadre d'une introduction au fédéralisme helvétique. Ils sont aussi amenés à connaître des personnalités politiques du canton.

4.2. Cycle d'orientation

Dans les CO alémaniques, l'éducation à la citoyenneté ne fait pas l'objet d'un cours en soi comme c'est le cas dans les établissements francophones du canton. Elle est toutefois intégrée à l'enseignement de l'histoire. S'étendant sur les trois ans de formation, l'éducation à la citoyenneté aborde tour à tour le fonctionnement de l'Etat fédéral suisse et ses institutions, le système de séparation des pouvoirs, les partis politiques et les droits et devoirs du citoyen. En dernière année, un accent est mis sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne. Si le programme semble complet, ces éléments ne peuvent toutefois pas être approfondis comme cela aurait été le cas dans le cadre d'une plage horaire entièrement consacrée à cet enseignement. Dans la configuration actuelle, les éléments de citoyenneté subissent la concurrence des autres contenus définis dans les plans d'études de la discipline. Il est cependant fort probable que le *Lehrplan 21* intégrera de manière renouvelée l'éducation à la citoyenneté.

Le cours intitulé *Lebenskunde* participe également de l'éducation à la citoyenneté sous l'angle de la pratique citoyenne à l'école. Cet enseignement cherche à donner des repères et un accompagnement dans une période de la vie des élèves marquée par l'entrée dans l'adolescence, synonyme de nombreux changements. L'enseignement explore différents domaines: le développement personnel et l'estime de soi à travers la connaissance de soi et des autres par les jeux de rôle, la collaboration et l'échange au sein d'un groupe, la santé et la sexualité et l'aide à l'orientation professionnelle. Cet enseignement est proche du fonctionnement d'un conseil de classe, ce temps est en effet consacré au dialogue et à la résolution des problèmes ou conflits liés à la vie scolaire. L'élève est invité à s'exprimer et à proposer des activités qu'il s'engagera à mener à bien (excursion, voyage d'étude, etc.). Il est à noter que ce cours existe aussi dans les CO francophones sous le titre formation générale.

A l'image de ce qui se pratique dans les CO francophones, les CO alémaniques organisent des activités qui développent à leur manière un certain nombre d'apprentissages propres à l'éducation à la citoyenneté. L'aide au développement est aussi une thématique qui intéresse les jeunes Fribourgeois-es de langue allemande. Une classe a par exemple organisé une vente de gâteaux et une tombola pour les victimes des inondations au Pakistan. Une autre a participé à une action consistant à l'envoi de vélos en Hongrie. En ce qui concerne

les structures participatives, les CO de Kerzers et Gurmels ont des conseils d'école. Le CO de Düringen est sur le point de franchir le pas, décidé à adopter une culture d'école participative et démocratique.

5. L'enseignement secondaire du deuxième degré

Plans d'études gymnasiales

Il n'existe pas au gymnase de plage horaire dédiée à l'éducation à la citoyenneté. Toutefois, les cours d'histoire abordent des thématiques en lien avec cette dernière. Bien que les objectifs de l'éducation à la citoyenneté soient peu évoqués au sein des contenus inscrits dans le plan d'études de la discipline, la plupart des événements historiques au programme permettent de réfléchir aux fondements de la démocratie et de se familiariser à l'analyse des structures politiques et leurs changements. Signalons que si pendant longtemps l'histoire suisse a tenu une place marginale dans les cours d'histoire, on observe un regain d'intérêt pour cette thématique. Les plans d'études devraient, à l'avenir, davantage en tenir compte en lui donnant une visibilité et une place plus importante. Actuellement, l'histoire suisse est traitée de manière ponctuelle à travers les événements historiques qui s'y prêtent comme la Révolution française ou la Première et Seconde Guerre mondiale par exemple.

Des éléments de citoyenneté apparaissent également dans le cadre du cours d'économie et droit dispensé à tous les étudiant-e-s de première année. Ces derniers suivent, entre autres, une introduction au droit constitutionnel. Signalons que les étudiant-e-s ayant choisi l'option spécifique économie et droit acquièrent des connaissances poussées dans les domaines juridiques, économiques et financiers, fort utiles pour comprendre les enjeux de société actuels.

Plan d'études des Ecoles de Maturité Professionnelle Commerciale

Il n'existe pas non plus de cours d'éducation à la citoyenneté dans les écoles de maturité professionnelle commerciale. Toutefois, celle-ci est en grande partie contenue dans la branche intitulée économie et société. Les éléments de citoyenneté se concentrent essentiellement en première année. Les étudiant-e-s revoient le système de séparation des pouvoirs, les fonctions des différentes autorités aux niveaux communal, cantonal et fédéral, étudient les procédures de votation et d'élection ainsi que les différents instruments de la démocratie suisse.

Enfin, si les contenus d'histoire sont proches de ceux développés dans les classes gymnasiales, l'importance de la citoyenneté y est néanmoins plus clairement signalée à travers deux objectifs précis: «être en mesure de remplir son rôle de citoyen» et «distinguer entre faits et opinions dans la sphère politique, prendre conscience de ses droits personnels dans le domaine public (politique, droit, économie)».

Plan d'études des Ecoles de Culture Générale

L'éducation à la citoyenneté est étudiée durant un mois dans le cadre des cours de sociologie dispensés à tous les étudiant-e-s de 3^e année. Ces derniers acquièrent des notions sur l'Etat de droit au travers de l'analyse des Constitutions cantonale et fédérale, revoient le système de séparation des pouvoirs ainsi que les différentes institutions politiques aux niveaux communal, cantonal et fédéral. Ils apprennent le rôle et la mission d'un-e préfet-e dans le canton de Fribourg et connaissent le nom des sept conseiller-ère-s fédéraux et leur département respectif, leurs charges et leurs missions. Ils doivent pouvoir expliquer la notion de bicamérisme en Suisse et aux Etats-Unis. Enfin les étudiant-e-s doivent être capables d'identifier les caractéristiques des principaux partis politiques. Les cours de sociologie, de manière générale, ouvrent les étudiant-e-s à la compréhension des problèmes de société au travers des dimensions socio-économique, politique, religieuse, humaine et culturelle.

Il est à noter que les cours d'histoire donnés à l'ECG diffèrent sensiblement des cours dispensés dans les deux autres filières du secondaire 2. En 2^e année, les étudiant-e-s ont un module entièrement consacré à l'histoire suisse, de l'ancienne Confédération à la création de la Suisse moderne. La dernière partie dédiée à la naissance de la Suisse moderne traite des aspects touchant à l'organisation politique de l'Etat fédéral.

Ce détour par les plans d'études indique que l'éducation à la citoyenneté n'est pas absente du secondaire 2. Relativement bien présente dans les écoles de commerce et de culture générale, elle est en revanche moins visible dans les classes gymnasiales. Il est important de signaler toutefois que l'éducation à la citoyenneté s'invite régulièrement dans les classes à l'initiative du corps enseignant en fonction des thèmes qui agitent l'actualité. Qui plus est, l'éducation à la citoyenneté se manifeste au travers des activités proposées aux étudiant-e-s par les établissements scolaires. Tous organisent régulièrement des conférences-débat dans le cadre de leurs activités culturelles. C'est lors de ces occasions, et en fonction du thème traité, qu'une personnalité politique peut être invitée. Le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) a accueilli Pascal Couchepin alors conseiller fédéral et Alain Berset alors

conseiller aux Etats. L'Ecole de Culture Générale Fribourg a également invité Alain Berset il y a 2 ans. Les collèges de Bulle et de Gambach ont chacun organisé une conférence-débat dans le cadre de la votation sur l'interdiction des minarets en Suisse. Le Collège Saint-Michel se concentre sur un thème spécifique qu'il développe sous différentes formes tout au long de l'année. L'année 2010/11 a été consacré à l'Islam et cette année les sujets abordés concernent les pays de l'Est. En septembre dernier, le Collège du Sud a accueilli l'ancien chef du Service des renseignements venu s'exprimer sur le thème de la sécurité extérieure et intérieure de la Suisse.

De nombreux établissements organisent une matinée spéciale élections fédérales en projetant sur grand écran le déroulement du scrutin fédéral en direct. Certains proposent régulièrement une visite du Palais fédéral suivie d'une rencontre avec un-e député-e fribourgeois-e. Les élèves du GYB sont allés à Strasbourg visiter le Parlement européen. Les collèges du Sud, de Saint-Michel, de Gambach et Sainte-Croix participent de manière régulière à *La jeunesse débat*. Ces deux derniers établissements, en collaboration avec le Collège Saint-Michel, offrent aux étudiant-e-s d'option complémentaire histoire-sciences politiques la possibilité de participer au SUNESCO, simulation de conférence de l'ONU, organisée chaque année dans la salle du Grand Conseil. La dernière rencontre a été ouverte par Joseph Deiss, alors Président de l'Assemblée générale de l'ONU. Enfin, signalons que quatre établissements (Collège du Sud, GYB, Sainte-Croix, Saint-Michel) ont un conseil des élèves. Le Collège du Sud et le Collège Saint-Michel disposent chacun d'une association d'étudiant-e-s active dans le domaine de l'aide humanitaire. Dans les deux cas, les étudiant-e-s organisent ponctuellement des actions de soutien ainsi que des événements visant à informer leurs camarades sur des questions relatives au développement des pays du Tiers-Monde.

Une expérience particulièrement intéressante a été réalisée au Collège du Sud lors de l'élection à la Constituante: dès le début de l'année scolaire 1999/2000, soucieux d'ancrer l'enseignement du civisme dans la réalité vécue, deux professeurs d'histoire proposèrent à des étudiant-e-s majeurs de prendre part activement au débat politique à l'occasion de l'élection à la Constituante. Les étudiant-e-s se prirent au jeu et fondèrent le mouvement «Energie nouvelle». Deux listes furent déposées, l'une en Veveyse (7 candidats), l'autre en Gruyère (9 candidats). Les résultats de l'élection dépassèrent toutes les espérances: une candidate fut élue en Veveyse et deux en Gruyère. L'un d'eux fut ensuite élu au Bureau de la Constituante tandis qu'une autre accéda à la présidence du groupe Citoyen.

6. La formation professionnelle

Les apprenti-e-s, orientations artisanat, industrie et santé-social

Les apprenti-e-s suivent un enseignement de culture générale structurée de manière transdisciplinaire. Le plan d'étude des écoles cantonales pour l'enseignement de la culture générale propose des thèmes de réflexion et d'étude à aborder par les personnes en formation. Cette formation poursuit des finalités pragmatiques, il s'agit de développer des connaissances et un savoir-faire visant à faire face à des situations complexes, tant personnelles que professionnelles. Sur les onze thématiques que comptent l'enseignement de la culture générale, deux sont étroitement liées à l'éducation à la citoyenneté. La thématique *enfin 18 ans* permet d'aborder le fédéralisme, le système de séparation des pouvoirs, les droits politiques, les partis et lobbys ainsi que les différents instruments de la démocratie suisse. La thématique *ouverture sur le monde* aborde la question des droits de l'Homme et de l'enfant et les grands problèmes écologiques. Des thèmes tels que les ONG/OI et les relations Suisse-Europe sont des enseignements facultatifs.

Les apprenti-e-s employé-e-s de commerce

Les apprenti-e-s employé-e-s de commerce abordent l'éducation à la citoyenneté dans le cadre du cours économie et société. Au total, 28 périodes (P) en 2^e année sont consacrées à cet enseignement. Les apprenti-e-s employé-e-s de commerce étudient le système de la séparation des pouvoirs (4P), les différentes autorités aux niveaux communal, cantonal et fédéral (7P) et les procédures concernant les droits politiques (droits de vote, d'élection, d'initiative et de référendum) (5P). 4 périodes sont dédiées à l'explication et à la comparaison des procédures de votation et des procédures d'élection (systèmes proportionnel et majoritaire). Enfin, 8 périodes permettent aux apprenti-e-s d'exercer leurs capacités d'analyse à travers le traitement des informations d'actualité des différents partis diffusées dans les médias et des faits d'actualités que l'enseignant-e aura choisis.

Plan d'étude des écoles cantonales pour la maturité professionnelle

La maturité professionnelle offre une formation complémentaire aux apprenti-e-s et professionnel-le-s disposant d'un CFC. Elle atteste ainsi de leur capacité à suivre une école supérieure ou une haute école spécialisée (HES) et leur permet d'y accéder sans examen d'entrée. Dans le cadre de ce cursus, des éléments de citoyenneté apparaissent

dans la branche fondamentale histoire et institutions politiques. Les contenus abordent le système politique suisse et le fonctionnement de la démocratie semi-directe. A l'issue de leur formation, les étudiant-e-s doivent être en mesure d'analyser les structures politiques et leurs changements. Les enseignant-e-s ont pour recommandation de traiter des thèmes d'enseignement choisis prioritairement dans l'histoire contemporaine et doivent viser à la compréhension des problèmes contemporains.

Signalons enfin que, dans le cadre des cours en sciences sociales (psychologie, sociologie), les étudiant-e-s abordent théories et concepts en lien avec les thèmes d'actualité et de société. Ils sont amenés à développer progressivement une attitude critique et constructive.

En dehors des programmes, les écoles professionnelles organisent également des conférences-débat à l'intention des étudiant-e-s. L'année 2011 a été dédiée aux thématiques en lien avec l'ONU. Suite à l'élection de M. Joseph Deiss à la tête de l'Assemblée générale de l'ONU, celui-ci s'est proposé d'aller à la rencontre des étudiant-e-s du secondaire II (formation générale et professionnelle). Par ailleurs, des séminaires ont été organisés sur la question de l'Europe et les enjeux pour aujourd'hui et pour demain. Les ambassadeurs de la Belgique et des Pays-Bas ont été conviés aux débats. Avant chaque votation, tous les étudiant-e-s reçoivent de la documentation du Conseil des jeunes et les sujets sont discutés en classe.

7. Conclusion

L'éducation à la citoyenneté qui se dessine dans le canton de Fribourg depuis une dizaine d'années s'articule autour de la compréhension du rôle des individus et des collectivités dans le monde actuel et vise le développement de savoirs et de compétences en vue de l'exercice d'une citoyenneté active et responsable. Concept riche de multiples dimensions, l'éducation à la citoyenneté se détache d'une simple acquisition de savoirs politiques et institutionnels. En Suisse, comme dans la plupart des pays européens, l'évolution avance en direction d'une citoyenneté participative à l'école. Dans cette perspective, l'école devient un champ d'apprentissages et d'expérimentations de la vie en société. Les jeunes apprennent à agir et vivre ensemble à travers des actions concrètes leur permettant de construire des espaces de citoyenneté. C'est en pariant sur leur capacité à exercer leur liberté que les élèves apprennent à devenir des citoyen-ne-s autonomes et responsables. L'apprentissage du vivre ensemble dans un contexte où la participation et la collaboration sont encouragées, favorise la reconnaissance de l'altérité. En apprenant à res-

pecter autrui, l'élève développe sa capacité à se situer à la fois comme individu mais aussi comme membre d'une collectivité. Il développe ainsi une attitude positive face à la diversité sociale et face à la diversité des opinions, qui doivent pouvoir s'exprimer librement dans une démocratie. Ces facultés sont cultivées par l'art du débat et de la réflexion critique qui s'invitent de plus en plus fréquemment dans les classes ou dans le cadre des activités mises en place au niveau des établissements scolaires.

L'éducation à la citoyenneté au primaire se concentre sur la socialisation au contexte scolaire et le développement personnel et social. Le conseil de classe représente, dans ce contexte, un outil efficace de mise en pratique de ces compétences. L'adoption de ce type de structures participatives est une tendance qui n'est pas propre à la Suisse, la France et l'Angleterre les préconisent également. L'implication des élèves dans la vie scolaire est largement reconnue comme une première forme d'engagement démocratique que le Conseil d'Etat ne peut que soutenir et encourager vivement. Une systématisation dans toutes les classes du primaire représenterait une mesure cohérente en faveur d'une première sensibilisation à la citoyenneté pour toutes et tous.

Le conseil d'école, véritable organe de représentation des élèves, représente une étape supérieure au conseil de classe. Ce dernier mériterait d'être plus répandu dans les CO. A cette étape de leur formation, les élèves sont suffisamment mûrs pour concevoir et mettre en œuvre leurs revendications et projets. En outre, cette expérience de la démocratie représentative enseigne aux jeunes qu'ils sont responsables, à travers leurs votes, des personnes qu'ils élisent, et qu'ils jouent à ce titre, un rôle important dans l'évolution que prend la société. Il est à espérer que la promotion des pratiques citoyennes à l'école porte ses fruits et inculque aux jeunes l'importance des enjeux attachés à l'acte de voter.

L'éducation à la citoyenneté en termes de savoirs politiques et institutionnels apparaît sérieusement au secondaire I. Il en est de même dans les autres cantons romands où la pratique en la matière est à l'image de ce qui se fait dans le canton de Fribourg. Certains cantons (GE, VD, NE) consacrent une heure propre à l'enseignement de la citoyenneté tandis que d'autres (VS, JU) l'ont intégré dans les cours d'histoire. La deuxième option présente toutefois le désavantage de mettre en concurrence les éléments de citoyenneté avec les autres contenus inscrits dans les plans d'études de l'histoire. En outre, les cantons bénéficiant d'une heure propre consacrent à cet enseignement un nombre d'heures conséquent ou le dispensent sur deux ans en fin de scolarité.

En conclusion, indépendamment du choix opéré par les parties linguistiques, tous les élèves fribourgeois disposent à l'issue de la scolarité obligatoire d'un enseignement citoyen que l'on peut juger comme complet. Enfin, des réflexions sont en cours pour renforcer l'enseignement de l'histoire suisse dans les CO francophones.

L'éducation à la citoyenneté se prolonge au niveau de la scolarité post-obligatoire qui intègre aux cours d'histoire, d'économie ou de sociologie. Si cet enseignement est bien présent et visible au niveau de la formation professionnelle et des écoles de culture générale et de commerce, au gymnase, il est en revanche davantage conditionné par la volonté des enseignants à en intégrer des éléments dans leurs cours. S'ils sont, à n'en pas douter, nombreux à le faire périodiquement, cela empêche toutefois d'assurer un enseignement uniforme pour tous les étudiant-e-s. A titre de comparaison, les lycées français consacrent à l'éducation à la citoyenneté deux heures par quinzaine pendant deux ans. Les enjeux de l'éducation à la citoyenneté se montrent d'autant plus importants que cette étape de la formation des jeunes correspond à l'entrée dans la majorité et au droit de vote. Conscients de ces enjeux, les gymnases prévoient des adaptations au niveau des plans d'écoles afin de donner une visibilité plus importante à l'éducation à la citoyenneté ainsi qu'à l'histoire suisse.

Ce rapport a permis de mettre en évidence le fait que l'école donne aux jeunes de nombreuses possibilités de mettre en œuvre des actions citoyennes en dehors des programmes d'études, et ceci, à tous les niveaux de formation. L'apprentissage par la pratique, associée à un fort ancrage dans les thèmes d'actualité, permet de montrer les enjeux attachés à des notions comme celles de référendum ou initiative, de prime abord complexes et abstraites. L'implication des jeunes dans des projets permet de les amener à s'intéresser à des problématiques de société actuelles. Ces expériences présentent également l'avantage de marquer les esprits contrairement à un simple exposé de savoirs qui s'efface vite des mémoires. Un détour parmi les classes et les établissements a permis de constater que les élèves s'engagent avec passion et dans la durée, notamment dans les projets de coopération et d'aide au développement ou encore en lien avec le développement durable. S'il se réjouit de toutes ces activités et les encourage, le Conseil d'Etat recommande aux établissements du secondaire I et II d'organiser de manière plus systématique et pour tous les élèves des événements spécifiques lors des votations. Le CO de Jolimont par exemple, envisage d'organiser une fois par année une simulation de vote associée à une préparation préalable; le GYB travaille sur un projet de site internet où seront présentés les enjeux et la documentation pour chaque votation fédérale. La *Jeunesse débat* mériterait également de

s'institutionnaliser à travers son intégration dans le fonctionnement des établissements.

Il est nécessaire de rappeler ici que l'éducation à la citoyenneté doit être portée par toutes et tous. En effet, si l'école est le berceau de l'organisation citoyenne, la société tout entière partage avec elle cette responsabilité. La citoyenneté constitue une expérience d'apprentissage tout au long de la vie et un processus participatif développé dans des contextes variés: au sein de la famille, sur les lieux de travail, dans le cadre d'organisations professionnelles, politiques et non gouvernementales, dans les collectivités locales, à travers les activités récréatives et culturelles et les médias. Le projet «*Zeitung in der Schule*» est à ce titre très intéressant, il implique en effet l'école, un média régional et des entreprises locales. Ce projet représente un beau partenariat entre différents acteurs de la société, qui ensemble contribuent à l'éducation des jeunes. Les communes devraient savoir qu'elles peuvent mettre en place le projet *Génération citoyenne*. Avec l'appui de la Fondation Dialogue, ces dernières peuvent organiser des événements pour sensibiliser les jeunes à la vie de leurs communes et à leur rôle de citoyen, lors de leur passage à la majorité civique.

La préparation de ce rapport a permis de dresser un panorama des pratiques actuelles en matière d'éducation à la citoyenneté dans les écoles fribourgeoises. Il en ressort que l'école ne faillit pas à sa mission. Bien au contraire, en dépit des multiples attentes et de la diversité des demandes éducatives auxquelles elle doit répondre, l'école mène sa mission citoyenne avec compétences et engagement. Le Conseil d'Etat lui témoigne sa confiance et sa reconnaissance. Le gouvernement approuve le chemin fait jusque-là et encourage les perspectives de développement encore à venir.